



CHALLENGE CRCG CHRISTIAN MERLOT

DIMANCHE 23 FEVRIER - 8h30

Juniors / Séniors

Anse-Bertrand / Anse-Bertrand 128,4 km

SAMEDI 29 FEVRIER - 14h

Juniors / Séniors

Goyave / Goyave 124,8 km

DIMANCHE 8 MARS - 9h

Séniors

Lamentin / Lamentin 138 km





Challenge CRCG 2020

Dimanche 23 février 2020

Emargement 7h30 : camp militaire

Départ 8h30

Parcours : ANSE –BERTRAND / ANSE-BERTRAND

6 fois le circuit suivant de 21km 400

Départ :

D122 : camp militaire

N8 : Bourg anse-Bertrand

D120 : carrefour Beaufond

D120 : Massieux école

D122 : carrefour Marie-Thérèse

D122 : route de porte d'enfer

D122 : carrefour pointe vigie

D122 : route de la vigie

Arrivée : camp militaire : 128 km 400

POSITIONNEMENT SIGNALEUR

Départ : 2 signaleurs

- **Carrefour bourg : 2**
- **Carrefour Beaufond : 2**
- **Massieux école :2**
- **Sortie Bebian :1**
- **Carrefour marie Thérèse :3**
- **Carrefour vigie :3**
- **Carrefour Macaille :2**

ARRIVEE



Challenge CRCG 2020

Samedi 29 Février 2020

Emargement **13h00** : Goyave Bourg local Team USCG

Départ : **14h00**

Parcours : **GOYAVE / GOYAVE**

13 fois le circuit suivant de 9 km 600

Départ : Goyave bourg

D33 : Goyave bourg

N8 : Sainte claire

N1: carrefour Christophe

N1 : goyave nouvelle route

N1: carrefour la rose

D33 : route direction bourg

D33 : entrée du bourg

D33: ligne d'arrivée

Arrivée : bourg goyave : 124 km 800

POSITIONNEMENT SIGNALEUR

Départ : 2 signaleurs

- **Carrefour bourg : 2**
- **Giratoire sortie du bourg : 2**
- **Sortie sainte claire : 2**
- **Ecole : 1**
- **Carrefour Barthelemy : 3**
- **Giratoire station service : 3**
- **Carrefour la rose : 3**

ARRIVEE : 2 signaleurs



Challenge CRCG 2020

Dimanche 08 mars 2020

Emargement **08h00** : Pierrette école face local Team USL

Départ : **09h00**

Parcours : **LAMENTIN / LAMENTIN**

10 fois le circuit suivant de 13 km 800

Départ : Pierrette école

D1 : chemin de Pierrette

D1 : carrefour chemin de Roussel

D1: carrefour prise d'eau

D1 : direction usine grosse montagne

N1: la rosière école

D1 : chemin de bagatelle

D1 : carrefour croix Lamentin

N2 : route nationale

D2: carrefour routa

D2 routa

D1 chemin Pierrette

Arrivée : Pierrette école : 138km

POSITIONNEMENT SIGNALEUR

Départ : 2 signaleurs

- **Carrefour Roussel : 2**
- **Trois chemins prise d'eau: 3**
- **Sortie intersection route de grosse montagne : 4**
- **Ecole la rosière : 1**
- **Carrefour la rosière : 2**
- **Carrefour bagatelle : 3**
- **Carrefour croix Lamentin : 3**
- **Carrefour routa : 3**
- **Carrefour Vauhgenlieu : 2**
- **Carrefour bas Pierrette : 3**

ARRIVEE : 2 signaleurs



CHALLENGE du C.R.C.G

Christian MERLOT

**Ouvert à la 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégorie
&
Juniors**

3 MANCHES

**Organisé par le CRCG en partenariat avec Les
clubs Team Auto lagon UVN, Team USCG & USL**

Dimanche 23 Février 2020 : club partenaire Team AUTO LAGON UVN

Samedi 29 Février 2020 : club partenaire TEAM USCG

Dimanche 08 Mars 2020 : club partenaire organisé par l'USL

REGLEMENT

ARTICLE 1 : Préambule

Le Comité Régional cycliste de la Guadeloupe, en partenariat avec les clubs TEAM USCG, UV NORD et l'USL, organise une compétition cycliste aux points sous forme de Challenge, régie par la Règlementation F.F.C. et dénommée : « CHALLENGE du CRCG ».

ARTICLE 2 : Inscriptions

Cette compétition régionale en 3 manches se déroule en 3 jours, le 23 Février, le 29 Février et le 08 Mars 2020. Elle est ouverte aux coureurs de la 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégorie et Juniors.

Attention : seules les deux premières manches seront ouvertes à la catégorie Junior.

La réunion des Directeurs sportifs obligatoire aura lieu le jeudi 20 février 2020 à 18h30 au siège du CRCG.

Dans ce cadre, les Directeurs sportifs devront présenter impérativement les licences des coureurs engagés ainsi que la licence du cadre technique occupant les voitures.

ARTICLE 3 : Attribution des points :

A l'issue de chaque manche, l'ordre d'arrivée attribuera des points aux 15 premiers classés, selon le barème officiel affecté aux classements par points, soit :

25 points au vainqueur, 20 points au 2^{ème}, 16 points au 3^{ème}, 14 points au 4^{ème}, 12 points au 5^{ème}, 10 points au 6^{ème}, 9 pts au 7^{ème}, 8 pts au 8^{ème}, 7 pts au 9^{ème}, 6 pts au 10^{ème}, 5 pts au 11^{ème}, 4 pts au 12^{ème}, 3 pts au 13^{ème}, 2 pts au 14^{ème} et 1 point au 15^{ème}.

ARTICLE 4 : Classements Généraux Individuels :

Un classement général serait défini par l'addition des points attribués à chaque manche. En cas d'ex-aequo, c'est le coureur le plus jeune qui serait déclaré vainqueur.

ARTICLE 5 - Maillot

A l'issue de chaque manche, un maillot sera attribué au leader du classement général (junior et senior). Ce maillot devra obligatoirement être porté à l'épreuve suivante ainsi que lors des remises des récompenses. **En cas de non-port du maillot de leader lors de la manche suivante, le coureur se verra infliger une pénalité de - 25 points au classement général.**

ARTICLE 6 : Engagement

Un droit d'inscription de **30,00 € par coureur sénior** inscrit, sera réclamé.

Un droit d'inscription de **20,00 € par coureur junior** inscrit, sera réclamé.

Les coureurs engagés, le seront pour toute la durée de l'épreuve.

Aucune nouvelle inscription, ne pourra être enregistrée au cours de l'épreuve.

ARTICLE 7 : Tenue

Les coureurs d'une même équipe devront porter le même équipement pendant toute la durée de l'épreuve, hormis le leader du classement.

ARTICLE 8 : Réclamation

Les réclamations concernant une manche seront reçues par le Président du jury des arbitres jusqu'au départ de la manche suivante, par le coureur concerné.

ARTICLE 9 : Pénalités

- ✚ Tout coureur absent au départ d'une manche, le mettra dans l'impossibilité de continuer l'épreuve.
- ✚ En cas d'abandon, le coureur pourra prendre le départ de la manche suivante, il sera pénalisé de moins quinze points (-15) sur son capital point au classement général. Sauf abandon dûment constaté par un arbitre, et consécutif à un motif grave (**chute grave, bris de pièces essentielles de son vélo**).
- ✚ Le coureur ayant abandonné sans motif, lors d'une manche et qui, lors de la manche suivante se classe parmi les 10 premiers, perdra la moitié de ses points.
- ✚ Un délai d'élimination de 20% du temps du premier sera appliqué à chaque manche. Tout coureur arrivé hors délai sera pénalisé de 30 points.

ARTICLE 10 : Sécurité

La plus grande prudence est recommandée aux différents acteurs circulant dans la caravane (coureurs, suiveurs, presse, invités. Ces derniers devront respecter scrupuleusement le Code de la Route, (avec une vigilance particulière pour les coureurs attardés et les véhicules des équipes revenant de l'arrière.

Des Motards signaleront tout danger particulier et imprévu à l'aide d'un drapeau jaune.

Les organisateurs déclineront toute responsabilité relative aux accidents dont seraient victimes les coureurs, suiveurs, reporters, caravaniers et tiers, de leur fait ou du fait d'un tiers extérieur à l'organisation.

ARTICLE 11 : Antidopage

Le règlement antidopage de la F.F.C. s'applique intégralement à cette épreuve.

ARTICLE 12 : Arbitrage

Tous les litiges et toutes les réclamations seront soumis au jugement de la réglementation de F.F.C. Seul le barème de pénalité de la réglementation FFC sera applicable.

ARTICLE 13 : Protocole

A l'issue de chaque manche, le vainqueur de l'épreuve devra obligatoirement être présent lors de la cérémonie protocolaire qui se déroule au podium d'arrivée.

En cas d'absence, le coureur sera pénalisé de moins 10 points au classement du challenge.

ARTICLE 14 : Acceptation

Par son engagement à l'épreuve et sa signature avant le départ de la feuille d'émargement, tous participants à l'épreuve attestent avoir pris connaissance du présent règlement, accepte les clauses et s'engage à les respecter.

ARTICLE 15 : Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs à utiliser à l'occasion de leur participation, sur tous documents ou supports promotionnels, les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître.

ARTICLE 15 Bis : Les Prix



GRILLE DES PRIX CHALLENGE

PRIX PAR MANCHE JUNIOR

(10 Premiers)

1 ^{er}	134€
2 ^{ème}	100€
3 ^{ème}	67€
4 ^{ème}	54€
5 ^{ème}	47€
6 ^{ème}	40€
7 ^{ème}	34€
8 ^{ème}	30€
9 ^{ème}	27€
10 ^{ème}	24€
Total Grilles manches :	557€

PRIX PAR MANCHE SENIOR

(10 Premiers)

1 ^{er}	149€
2 ^{ème}	117€
3 ^{ème}	105€
4 ^{ème}	90€
5 ^{ème}	72€
6 ^{ème}	55€
7 ^{ème}	49€
8 ^{ème}	43€
9 ^{ème}	37€
10 ^{ème}	30€
Total Grilles Manche :	747€

GÉNÉRAL FINAL SENIOR

(10 premiers)

1er	261€
2ème	207€
3ème	155€
4ème	125€
5ème	100€
6ème	93€
7ème	84€
8ème	75€
9ème	63€
10ème	52€
Total Général Grilles final Sénior :	1215€

COORDONNATEUR DU CHALLENGE

Nom :

Adresse :

E-mail :

Tél :

PARTENAIRES DES EPREUVES :

TEAM USC – Madame Mona JALET

GOYAVE

Email :

UV NORD – Monsieur Philippe PALMISTE

ANSE-BERTRAND

Tél :

Email :

USL – Monsieur Rolland BELTOU

LAMENTIN

Tél :

Email :

CLINIQUES ET HOPITAUX



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LA GUADELOUPE
Route de Chauvel
97139 ABYMES
TEL : 0590 89 10 10



Les Nouvelles EAUX CLAIRES
Moudong Sud
97122 BAIE-MAHAULT
TEL : 0590 97 62 62



CENTRE HOSPITALIER REGIONAL INTERCOMMUNAL
BASSE-TERRE / SAINT-CLAUDE
Rue Daniel Beuperthuy
97100 BASSE-TERRE